

Motion 2991

Pour la sécurité des usagers, faisons la lumière sur nos routes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l’initiation du plan *OptimaLux*¹ en octobre 2022 ;
- que ce projet vise à baisser la consommation énergétique cantonale ;
- l’extinction totale et permanente du réseau d’éclairage public sur le domaine public cantonal qui en découle ;
- l’extension de cette stratégie, en tant que phase-pilote, jusqu’à fin 2024, y compris sur certains axes communaux ;
- les inquiétudes de certaines communes suburbaines vis-à-vis de ce projet ;
- la QUE 1949 relayant ces inquiétudes ;
- les problématiques de sécurité pour les usagers de la route et les risques d’accident ;
- la nécessité de concilier des mesures d’économie bénéfiques à l’environnement tout en veillant à assurer la sécurité,

invite le Conseil d’Etat

- à continuer et à développer le projet OptimaLux ;
- à examiner la pertinence d’équiper le réseau routier d’éclairages « intelligents », à capteurs de mouvements ;
- à examiner l’opportunité d’équiper l’ensemble du réseau public cantonal d’éclairages économes en énergie et à faible impact environnemental et d’inciter les communes à faire de même ;
- à examiner l’opportunité d’effectuer les marquages routiers avec des peintures luminescentes.

¹ <https://www.ge.ch/document/ateliers-participatifs-dans-six-communes-concretiser-optimalux-plan-ombre-lumiere-du-canton>